

WILLIAM BOURDON
CHRISTOPHE VOITURIEZ
EMMANUEL BURGET
AVOCATS ASSOCIÉS

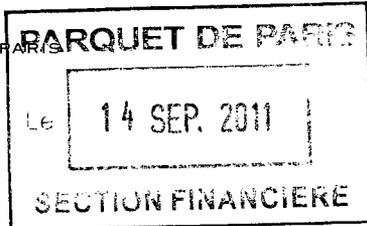
TÉL. 01 42 60 32 60
FAX 01 42 60 19 43
01 42 60 25 17

PALAIS R 143

SANDRINE RICHER
JANE PETERNEL
JOSEPH BREHAM
LEA FORESTIER
APOLLINE CAGNAT

2 pages

AVOCATS AU BARREAU DE PARIS



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
Monsieur le Doyen des Juges d'instruction
Pôle Financier
5 / 7, Boulevard des Italiens
75009 PARIS

Paris, le 8 septembre 2011

AFFAIRE : SUARA RAKYAT MALAYSIA

P.08 341 82024.

Monsieur le Doyen,

Nous répondons à votre demande que vous soit transmise la traduction de l'anglais vers le français des différentes pièces attachées à la plainte avec constitution de partie civile récemment déposée au bénéfice de l'association SUARAM.

Nous vous prions de trouver ci-joint, suivant bordereau, la traduction de ces pièces.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous estimeriez utiles ou nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Doyen, à l'assurance de notre parfaite considération.

PJ William BOURDON

PJ

Joseph BREHAM

TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS

Cabinet
de Monsieur Roger LE LOIRE
Doyen des
Juges d'instruction

tél : 01 44 32 98 45
fax : 01 44 32 98 48

Constitution de partie civile :
Réf. Doyen : 20f/11/52
Réf. Parquet: P. 111519602/5.

Paris, le 31 Mai 2011

D24/2

Cabinet du Doyen des juges
D'instruction
Pôle économique et financier
Et de santé publique

À

Me William BOURDON
et Me Joseph BREHAM ~~6 Bd - Suetet~~
156 rue de Rivoli

75001 PARIS

Relance le 1^{er} juillet 2011

Maîtres,

En l'absence du versement des pièces indiquées ci-dessous, la plainte que vous venez de déposer ne pourra être communiquée au Procureur de la République (article 86 du code de procédure pénale). Je vous prie en conséquence de me les faire parvenir **le plus rapidement possible**.

- ci-joint la plainte originale à dater et à signer (à nous retourner)
- la déclaration d'adresse ci-jointe (1 original + copie) par partie civile avec l'accord de l'avocat si domiciliation à son cabinet**
- l'extrait Kbis daté de moins de trois mois (1 original et 1 copie)
- deux jeux de pièces numérotés et complet
- la numérotation des pièces communiquées

Les pièces suivantes doivent être fournies en double exemplaires :

- les statuts de la personne morale datés et comportant sa domiciliation**
- un inventaire des pièces communiquées en double exemplaire, annexé à la plainte
Déposé au Doyen
- la pièce manquante suivante :
- la traduction en langue française des pièces étrangères N° 5, 6, 8, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18**
- justificatifs de ressources : les 3 derniers avis d'imposition (les 4 pages pour chaque avis) par partie civile
- récépissé de l'avis de réception de la plainte adressée au parquet**

à mon cabinet : Tribunal de Grande Instance
Pôle financier - Bureau 304
5/7 rue des Italiens PARIS 9ème
(Métro : Opéra)

Le greffier

